# Le logo du RAAQ, une roue composée de lignes et de points, suivi des lettres RAAQ et de notre slogan, Vos droits, notre voie.

# Info-RAAQ

Le bulletin du Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec

Volume 42, février 2025

Dépôt légal numérique: Bibliothèque et Archives nationales du Québec 2025

Table des matières

[L’équipe derrière le RAAQ 3](#_Toc190870871)

[Le conseil d’administration 2024-2025 3](#_Toc190870872)

[La permanence 4](#_Toc190870873)

[Les comités de travail 4](#_Toc190870874)

[Mot d’ouverture 5](#_Toc190870875)

[Éditorial du RAAQ 6](#_Toc190870876)

[Semaine de la canne blanche 8](#_Toc190870877)

[Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) 9](#_Toc190870878)

[État de l’enseignement du braille au Québec 10](#_Toc190870879)

[Braille abrégé 11](#_Toc190870880)

[Mouvement Desjardins 12](#_Toc190870881)

[Campagne pour un Québec numérique accessible 13](#_Toc190870882)

[Vidéodescription 17](#_Toc190870883)

[Chiens-guides 17](#_Toc190870884)

[Appareils de transport personnel motorisés (ATPM) 18](#_Toc190870885)

[Campagne pour une mobilité urbaine inclusive 19](#_Toc190870886)

[Intégration et maintien en emploi 20](#_Toc190870887)

[Soutien du revenu 21](#_Toc190870888)

[Référence vers les services en déficience visuelle (DV) 21](#_Toc190870889)

[Guide de familiarisation avec les services de réadaptation en DV 22](#_Toc190870890)

[Accès aux aides techniques 23](#_Toc190870891)

[Projet de recherche : Appareils électroménagers et adaptation à la vie quotidienne 24](#_Toc190870892)

[Mot de la fin 25](#_Toc190870893)

[Informations 25](#_Toc190870894)

[L’Info-RAAQ 25](#_Toc190870895)

[Le RAAQ 25](#_Toc190870896)

## L’équipe derrière le RAAQ

### Le conseil d’administration 2024-2025

* Monsieur René Binet, du Regroupement des personnes handicapées visuelles régions 03-12, administrateur de l’Est-du-Québec, président du RAAQ.
* Madame Martine Bédard, du Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain, vice-présidente du RAAQ.
* Madame Karine Descôteaux, de l’Association éducative et récréative des aveugles, administratrice de l’ouest du Québec, secrétaire du RAAQ.
* Monsieur Robert Valois, de l’Association des personnes handicapées visuelles de Lanaudière, administrateur non issu des collèges électoraux, trésorier du RAAQ.
* Monsieur Stéphane-Éric Brisebois, du Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain, administrateur non issu des collèges électoraux.
* Madame Pascale Dussault, du Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain, administratrice du Montréal métropolitain.
* Monsieur Richard Lemieux, de l’Association des personnes handicapées visuelles de l’Outaouais, administrateur de l’Ouest du Québec.
* Madame Lynne Robichaud, du Regroupement des personnes handicapées visuelles régions 03-12, administratrice de l’Est du Québec.
* Monsieur Antoine Perreault, directeur général du RAAQ, à titre de personne-ressource.

### La permanence

* Antoine Perreault, directeur général
* Liliana Turcanu, adjointe administrative
* Laetitia Larabi, travailleuse communautaire

### Les comités de travail

Les comités de travail du RAAQ sont au cœur de notre vie associative; c’est un endroit où nos associations membres peuvent donner leur opinion en déléguant des participants. Le RAAQ compte trois comités de travail permanents qui suivent des enjeux spécifiques en lien avec la défense collective des droits des personnes handicapées visuelles, conformément à leur mandat respectif :

1. Le comité Emploi et soutien du revenu veille à ce que les programmes d’intégration et de maintien en emploi ainsi que les programmes d’aide financière destinés aux personnes handicapées soient préservés et bonifiés.
2. Le comité Réadaptation œuvre pour que les centres de réadaptation offrent des services adéquats et de qualité à toutes les personnes ayant une déficience visuelle au Québec.
3. Le comité Transport agit pour que les personnes en situation de handicap visuel puissent se déplacer de façon autonome et sécuritaire partout au Québec.

## Mot d’ouverture

Bonjour chères lectrices et chers lecteurs !

Habituellement, nous commençons ce bulletin en vous présentant nos vœux pour la nouvelle année, mais comme désormais nous publierons l’InfoRAAQ lors de la semaine de la canne blanche, nous vous souhaitons donc une bonne semaine de la canne blanche ! Comme vous pourrez le constater dans les pages qui suivent, le travail n’a pas manqué pour le RAAQ dans la dernière année ! En plus de la gestion de nos dossiers de fond « historiques », nous avons été confrontés à de nouveaux enjeux qui nous ont obligés à mettre en place rapidement de nouvelles campagnes de sensibilisation et de revendications, notamment pour contrer les problèmes du nouvel urbanisme ou pour avancer nos pions en accessibilité numérique. La perte de vitesse du braille abrégé nous a également incités à faire pression sur les instances gouvernementales responsables de ce dossier afin qu’elles émettent au plus vite des recommandations concernant l’avenir du braille abrégé au Québec. Les lacunes au niveau de la réadaptation en déficience visuelle nous ont aussi amenés à saisir certains dossiers au vol, entre autres pour réagir au manque de références vers les services ou pour défendre l’accès aux aides visuelles. Sans oublier la mise sur pied d’un projet de recherche sur l’accessibilité et l’adaptation des appareils électroménagers.

Nous tenons à remercier nos associations membres, les participants à nos comités de travail ainsi que les administratrices et administrateurs du RAAQ qui nous ont permis de réaliser toutes ces actions !

Comme il ne s’agit-là que d’un aperçu du travail accompli cette année, nous invitons ceux et celles qui le peuvent à consulter notre site Web, que nous avons d’ailleurs remis à neuf ! Vous y trouverez tous les guides, les mémoires et les études dont il est question dans cet InfoRAAQ ainsi que ceux que nous avons produits au fil des années.

Bonne lecture de ce bulletin !

L’équipe du RAAQ

## Éditorial du RAAQ

Par Laetitia Larabi, travailleuse communautaire du RAAQ

Pour l’édition 2024 de ce bulletin, je ne vous propose pas un éditorial en bonne et due forme, mais plutôt un témoignage, parce qu’il a beaucoup été question du braille au RAAQ dans les derniers mois et que j’aimerais vous partager mon expérience en tant que personne ayant appris le braille à l’âge adulte.

Il y a maintenant sept ans, je me présentais pour la toute première fois au centre de réadaptation afin d’y rencontrer une travailleuse sociale pour procéder à la fameuse « évaluation globale des besoins ». Je dois vous dire qu’à ce moment-là, n’ayant aucune connaissance des technologies adaptées aux personnes aveugles, ma principale appréhension était le braille. Je croyais en effet que pour pouvoir recommencer à lire et à écrire, il me faudrait absolument apprendre le braille. Évidemment, à ce stade-ci, je ne m’en sentais pas capable… cela me semblait aussi trop confrontant par rapport à ma nouvelle réalité de personne handicapée visuelle. Mais quelle ne fut pas ma surprise lors de cette rencontre avec la travailleuse sociale lorsqu’elle m’affirma : « Non, tu n’auras pas besoin d’apprendre le braille, ou à la rigueur juste les chiffres, pour reconnaitre les boutons d’ascenseur. » J’étais très étonnée, et ô combien soulagée ! Je ne comprenais rien à cette histoire de jazz, mais qu’importe, je n’aurais pas à apprendre le braille !

S’entamait alors un parcours intensif en informatique adapté. Quelle joie de pouvoir à nouveau se servir d’un ordinateur ! Tandis que je parcourais avec enthousiasme les champs de formulaire d'un site Web que j’explorais avec ma SRDV, celle-ci a remarqué que j’utilisais souvent la fonction d’épellation du lecteur d’écran pour me relire. C’est alors qu’elle m’a proposé d’apprendre le braille. Pourquoi, me dis-je, apprendre le braille quand on fonctionne si bien avec la synthèse vocale ? Même si j’étais plus que dubitative devant cette proposition, je sentais qu’il y avait là une occasion à ne pas manquer… Je saisis donc ma chance et quelques semaines plus tard, j’étais attablée, un manuel de pré-braille sous les doigts. Cette première initiation aux points saillants ne m’a guère emballée, et j’aurais sans doute abandonné si mon instructrice ne m’avait pas encouragée par la perspective prochaine de lire « des vraies affaires » …

Des lettres aux syllabes, des syllabes aux mots, des mots aux phrases et des phrases aux textes, la pratique fut intense et ardue, mais lorsque j’empruntais mon premier livre en braille, j’ai trouvé que cela en valait la peine ! Au-delà du plaisir retrouvé de parcourir un livre-papier, le fait de pouvoir lire et écrire sans passer par une synthèse vocale m’a donné une grande satisfaction. Cela a vraiment été un tournant dans mon adaptation et dans mon acceptation de la déficience visuelle.

Cela étant dit, je ne vais pas vous mentir, je ne suis pas devenue une brailliste hors-pair. Dans la mesure où je suis plus rapide avec la synthèse vocale, j’ai tendance à choisir la facilité de celle-ci. Je suis aussi consciente que toutes les personnes qui perdent la vue à l’âge adulte n’ont pas la possibilité d’apprendre le braille, et il est certain que lorsqu’on perd la vue, il faut choisir ses batailles, prioriser telle adaptation avant telle autre. En revanche, je ne voudrais pas qu’on s’abstienne d’enseigner le braille à une personne tout à fait capable de le faire au motif que la synthèse vocale est suffisante, même si c’est ce que je pensais après avoir appris à utiliser JAWS…

En fin de compte, en découvrant le braille presque malgré moi, j’ai trouvé une richesse insoupçonnée qui je l’espère, sera transmise aux nouvelles générations de personnes aveugles avec tout l’investissement matériel et humain que ce précieux apprentissage mérite.

## Semaine de la canne blanche

Pour une huitième année consécutive, Le RAAQ a rassemblé ses membres autour d’une campagne nationale de sensibilisation lors de la semaine de la canne blanche 2024.

Devant l’implantation accélérée et généralisée dans les villes du Québec d’aménagements urbains non accessibles, nous avons décidé de profiter de cette semaine spécialement dédiée aux personnes aveugles et malvoyantes pour dénoncer les dangers que peuvent présenter les pistes cyclables mal implantées. À cette fin, nous avons invité nos associations régionales à nous transmettre des photographies d’intersections comprenant des pistes cyclables dangereuses pour les personnes handicapées visuelles. Nous avons publié ces photos sur les réseaux sociaux pendant la semaine de la canne blanche, en plus d’une [vidéo explicative](https://www.youtube.com/watch?v=PQE3Y3a7Ru0) dans laquelle nous illustrons plus en détail la situation problématique. Dans cette vidéo, ainsi que dans le [communiqué de presse](https://www.newswire.ca/fr/news-releases/des-amenagements-de-mobilite-durable-qui-nous-mettent-en-danger-886627507.html) que nous avons fait paraître au début de la semaine, nous exhortons les municipalités à respecter les bonnes pratiques en accessibilité et à impliquer les associations représentant les personnes handicapées, afin de ne pas créer de zones d’exclusion et de danger.

Ces actions ont été rapportées à plusieurs reprises dans la presse locale et nationale, ce qui nous a permis de rappeler que des solutions existent pour rendre les pistes cyclables sécuritaires pour les personnes handicapées. Nous allons continuer de marteler cette revendication et d’accompagner les associations régionales qui ont besoin de support dans leurs représentations auprès des villes pour que ces solutions soient mises de l’avant. La balle est dans le camp des municipalités !

Pour finir, nous tenons à remercier AMI-télé pour le soutien financier offert dans la réalisation des actions de la Semaine de la canne blanche.

## Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

BAnQ, qui abrite le Service québécois du livre adapté (SQLA), procède depuis les trois dernières années à la refonte du portail Web de ce service. Étant donné que la mise en accessibilité du site du SQLA a été laborieuse jusqu’à présent, nous avons fait des suivis serrés avec BAnQ pour que les vagues de corrections qu’ils ont apportées à cette plateforme répondent aux besoins et aux préférences des usagers. Nous recevons encore des commentaires sur le manque de convivialité et d’accessibilité du site, nous continuons donc nos actions pour que les personnes ayant une limitation visuelle puissent avoir accès à des livres adaptés via une plateforme pleinement accessible et utilisable.

## État de l’enseignement du braille au Québec

Soucieux de faire la promotion du braille, nous nous impliquons activement au sein du comité québécois de concertation sur le braille (CQCB). En 2024, le CQCB s’est entre autres donné pour mandat de brosser le portrait de l’enseignement et de l’utilisation du braille chez les adultes et les jeunes d’âge scolaire. Dans ce cadre, nous avons travaillé à l’élaboration d’un questionnaire s’adressant aux personnes ayant appris le braille dans les dernières années, ainsi qu’aux professionnels du milieu scolaire et de la réadaptation qui les ont accompagnées.

Ce sondage a été diffusé à toutes les associations membres du RAAQ. À l’heure où nous écrivons ces lignes, nous n’en connaissons pas encore les résultats, mais nous les suivrons avec attention, afin de veiller à ce que le braille demeure un mode de communication valorisé et utilisé.

## Braille abrégé

Depuis plusieurs années, le RAAQ constate que la situation du braille abrégé orthographique étendu (AOÉ 1955), plus connu sous le nom de « braille abrégé 55 », est instable. De fait, bien que la communauté francophone internationale ait amené le groupe d’experts québécois à développer un nouveau code Braille abrégé simplifié, elle n’a jamais accepté la refonte proposée, et les travaux en ce sens ont été suspendus.

Pendant ce temps, le braille abrégé 55 a été abandonné par plusieurs pays francophones. Au Québec, il n’est presque plus enseigné dans les écoles, et plusieurs personnes ayant perdu la vue à l’âge adulte apprennent le braille intégral, mais pas l’abrégé. Pourtant, plusieurs documents sont encore imprimés uniquement en braille abrégé.

Comme l’enlisement de ce dossier n’était plus acceptable pour notre organisation, nous avons milité pour que le CQCB réactive le comité d’experts sur le braille abrégé (CEBA) et lui donne le mandat de faire des recommandations sur l’avenir du braille abrégé au Québec. Puisque l’Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), qui assure la coordination du CQCB, hésitait à prendre le mandat, le RAAQ s’est porté volontaire pour chapeauter les rencontres du CEBA. Afin d’assurer la neutralité de ce groupe, nous avons embauché une ressource externe pour animer les rencontres, qui se sont échelonnées de septembre 2023 à mars 2024.

Après que le CEBA ait terminé son travail et produit des recommandations, le conseil d’administration du RAAQ a souhaité consulter le milieu des personnes handicapées visuelles pour prendre une position éclairée par rapport à ces recommandations. Nous avons donc organisé une large consultation durant l’été 2024, qui a été diffusée auprès de toutes nos associations membres.

Les commentaires issus de cette consultation ont été transmis au conseil d’administration du RAAQ afin que celui-ci puisse se positionner sur l’avenir du braille abrégé au Québec. Ils sont compilés dans un [rapport](https://raaq.qc.ca/avis-et-memoires/2024-etat-de-situation-et-rapport-de-consultation-braille-abrege/) qui comporte également une analyse historique du dossier et un état de situation du braille abrégé dans la francophonie. En conclusion de ce rapport, vous pourrez prendre connaissance de la position officielle que le RAAQ défendra au sein du CQCB dans les prochains mois en vue d’assurer la pérennité du braille.

## Mouvement Desjardins

Notre partenariat avec Desjardins se poursuit, afin de permettre aux personnes handicapées visuelles d’effectuer et de gérer leurs opérations financières en toute autonomie. Le RAAQ discute notamment avec cette coopérative de la production de documents accessibles. Nous travaillons également avec Desjardins sur le dossier des terminaux de point de vente (TPV). Étant donné que les commerçants ne sont plus obligés de passer par les banques pour s’équiper en TPV, les options non accessibles se multiplient. Nous sommes donc contents de pouvoir compter sur notre collaboration avec Desjardins pour chercher et mettre en place des solutions universelles.

À travers notre collaboration avec Desjardins, le RAAQ partage une communication de leur part pour annoncer l’évolution du service pour obtenir un relevé des opérations en format alternatif :

« Pour Desjardins, répondre aux besoins de ses membres est une priorité constante. Depuis le 20 janvier 2025, Desjardins offre sans frais le relevé des opérations en format braille ou gros caractères. Il suffit de contacter votre caisse, ou appeler au 1 800 224-7737, pour en bénéficier et le recevoir à votre domicile. Le document vous sera envoyé dans un délai de 10 à 25 jours ouvrables après en avoir fait la demande. Cette initiative s’inscrit dans le cadre de nos engagements en accessibilité et vise à permettre aux personnes ayant une déficience visuelle d’avoir accès aux mêmes services et à la même information que les autres membres. Une autre façon pour Desjardins de concrétiser son engagement à l’égard de l’autonomie et de l’égalité des chances. »

## Campagne pour un Québec numérique accessible

Cette campagne bat son plein depuis 2021 ! Elle a pour objectif de sensibiliser et d’informer les ministères et organismes gouvernementaux, les acteurs du milieu communautaire et les entreprises privées sur les enjeux d’accessibilité numérique. C’est aussi dans le cadre de cette campagne que nous intervenons régulièrement pour contrer les problèmes d’accessibilité auxquels sont confrontées les personnes handicapées visuelles lorsqu’elles utilisent Internet. La solide expertise en accessibilité du Web que nous avons développée au fil des années nous permet de rencontrer divers responsables du développement numérique pour mieux faire connaître les besoins des personnes que nous représentons, faire valoir nos demandes et partager nos ressources.

Voici plus en détail les actions que nous avons menées en accessibilité numérique cette année :

* Afin d’accompagner les ministères et les organismes publics dans l'intégration des notions d'accessibilité numérique lors de la réalisation de leurs appels d'offres et contrats, nous avons produit un [document de référence](https://raaq.qc.ca/accessibilite-numerique-appels-doffres-et-contrats/) que nous avons mis en ligne et que nous avons envoyé à nos membres et partenaires à l’occasion de la semaine nationale de l’accessibilité.
* Nous avons travaillé en partenariat avec l’organisation Québec numérique, qui fournit des services en accompagnement numérique auprès des commerces de détail de la ville de Québec, pour offrir notre formation « Comment rendre votre commerce en ligne plus inclusif et accessible » au courant de la semaine québécoise des personnes handicapées.
* Suite à l’annonce d’un projet pilote sur l’hospitalisation à domicile, nous avons rencontré une conseillère politique du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour discuter de l’intégration des principes de l’accessibilité numérique dans la mise en place de ce nouveau service, afin de nous assurer qu’il soit accessible aux personnes handicapées visuelles.
* Nous avons rencontré la personne responsable d’organiser des tests d’utilisabilité afin d’améliorer l’accessibilité du portail Clic Santé. Comme nous nous sommes beaucoup impliqués dans ce dossier, nous sommes d’autant plus choqués de constater que les améliorations promises par Clic Santé se font toujours attendre. Ce dossier reste donc à suivre…
* Le ministère de la Cybersécurité et du numérique (MCN) a mandaté l’OBNL Votepour.ca afin de mener une consultation sur « les freins à l’accès aux services gouvernementaux numériques », en recueillant l’expérience des personnes touchées par la fracture numérique. Malgré ce que le MCN nous avait affirmé, nous avons réalisé que l’accessibilité n’était pas prise en considération dans cette consultation. Nous avons donc contacté Votepour.ca afin que des personnes handicapées visuelles puissent être consultées en participant à un groupe de discussion par vidéoconférence.
* Notre formation « Comment rendre accessibles nos sites Web lors d’un virage numérique pour une clientèle aveugle et amblyope » a été donnée l’hiver dernier à l’organisme Événements Attractions Québec, le plus grand regroupement de festivals, d’événements et d’attractions touristiques au Québec.
* Nous nous sommes impliqués au sein d’un groupe de travail sur l’accessibilité universelle dans le cadre de l’élaboration de la « stratégie numérique des bibliothèques publiques du Québec ». Nous avons ainsi pu soutenir l’équipe responsable de ce projet dans la prise en compte des besoins des personnes handicapées visuelles lors de l’établissement de la liste des requis en accessibilité universelle à intégrer dans la solution numérique des bibliothèques publiques.
* Nous avons collaboré avec le ministère de l’Emploi et de la Solidarité sociale pour solliciter et organiser la participation de personnes handicapées visuelles à des tests utilisateur sur l’accessibilité de contenus Web de ce ministère.
* Nous avons développé une procédure qui permet aux plateformes Web créées via Wordpress d’avoir une boîte de consentement aux cookies accessible.
* Nous sommes en train de développé l’Initiative pour un Québec numérique accessible, une plateforme Web qui vise à former les individus et les associations à revendiquer des sites Web et des applications accessibles ainsi qu’à outiller les entreprises publiques et privées pour développer un numérique inclusif. Depuis plusieurs mois, nous travaillons à monter cette plateforme et à l’alimenter de nombreuses ressources guidées pour comprendre, revendiquer et mettre en chantier l’accessibilité numérique.

Ces actions s’inscrivent dans une longue suite d’efforts que nous avons déployés depuis le début de cette campagne, en vue de bâtir plusieurs partenariats dans des domaines diversifiés. Nous allons continuer notre travail de représentation afin de mettre à profit notre expertise en accessibilité dans les solutions numériques mises de l’avant tant par le secteur public que privé.

## Vidéodescription

La Vidéodescription est primordiale pour garantir l’accessibilité du contenu télévisuel aux personnes aveugles et malvoyantes. Depuis 2019, les grands télédiffuseurs ont l’obligation de produire de la Vidéodescription pour les émissions diffusées aux heures de grande écoute. Malheureusement, certains câblodistributeurs ne réussissent pas à produire de la vidéo sur demande avec Vidéodescription. Le RAAQ suit et appuie les démarches judiciaires d’un citoyen pour revendiquer de la Vidéodescription sur les plateformes de vidéo sur demande. En attendant de voir l’aboutissement de ces démarches, nous savons que le CRTC a enquêté auprès des titulaires de plateformes de vidéo sur demande afin de comprendre les raisons pour lesquelles ils ne parviennent pas à offrir de la Vidéodescription. Quelles que soient ces raisons, le RAAQ continuera de suivre ce dossier pour s’assurer que les principes d’accessibilité s’appliquent, dans la mesure du possible, à tout le contenu télévisuel, y compris celui sur demande. Nous sommes d’ailleurs intervenus à l’émission [Ça me regarde](https://www.amitele.ca/category/ca-me-regarde/media/ca-me-regarde-27-mai-2023), d’AMI-télé, pour parler de ces enjeux.

## Chiens-guides

Les chiens-guides et les chiens d’assistance sont les seuls animaux reconnus par la législation québécoise comme moyen de pallier un handicap. Ceci garantit le droit, pour les propriétaires de chiens-guides ou d’assistance, d’accéder à un lieu public ou à un service accompagné de leurs chiens, à condition de fournir des preuves de l’entraînement adéquat de l’animal. Pourtant, il s’avère qu’au Québec, il n’existe aucune accréditation ni attestation standardisée permettant de s’assurer que les chiens-guides ou d’assistance ont été entrainés par des écoles de formation compétentes. Cette absence d’encadrement, jumelée à la recrudescence des demandes d’accommodements pour des animaux de soutien émotionnel, amène de la confusion au sein de la population qui n’est pas nécessairement au courant de toutes ces subtilités.

Nous pensons que cette situation ouvre la porte à des abus pouvant nuire aux personnes qui utilisent des chiens-guides, à plus forte raison alors que les droits de ces dernières sont déjà trop souvent bafoués. C’est pourquoi nous avons rédigé un [avis](https://raaq.qc.ca/avis-et-memoires/avis-sur-les-animaux-utilises-pour-pallier-un-handicap-2024/) dans lequel nous faisons plusieurs recommandations pour appeler le gouvernement à instaurer une gestion cohérente des animaux utilisés pour pallier un handicap. Nous espérons que cette démarche contribuera à prévenir les situations de discrimination à l’égard des propriétaires de chiens-guides.

## Appareils de transport personnel motorisés (ATPM)

Les ATPM regroupent une vaste gamme d’appareils électriques (trottinettes, gyropodes, monoroue, etc.) utilisés de façon ludique ou employés comme moyen de transport alternatif en milieu urbain. Étant donné qu’ils sont lourds, rapides et silencieux, leur circulation sur la voie publique constitue un danger réel en cas d’interaction avec les piétons et les piétonnes ayant une limitation visuelle. C’est pourquoi le RAAQ suivait avec beaucoup d’intérêt le premier projet pilote relatif aux trottinettes électriques déployé par la SAAQ depuis 2018. Nous attendions avec impatience la fin de ce projet pilote et les recommandations du comité d’experts. Nous avions même rédigé un avis pour nous prononcer sur la circulation de ces engins sur le réseau routier et les aménagements connexes, en insistant sur la sécurité des piétons aveugles ou malvoyants.

Contre toute attente, le ministère des Transports a annulé le projet pilote de la SAAQ à quelques semaines de sa date de fin pour le remplacer par un nouveau projet pilote beaucoup moins encadrant. Nous avons donc mis à jour l’[avis](https://raaq.qc.ca/avis-et-memoires/avis-sur-les-trottinettes-electiques/) que nous avions rédigé, puis écrit une lettre à madame Geneviève Guilbot, ministre des Transports et de la Mobilité durable, pour lui rappeler les faits attestant de la dangerosité des trottinettes électriques et solliciter une rencontre pour discuter des mesures qui sont prévues pour assurer la sécurité des piétons vulnérables. Dans cette lettre, nous insistions sur la nécessité d’impliquer les organismes de personnes handicapées dans le suivi du projet pilote.

Même si cet appel est resté lettre-morte, nous n’en demeurons pas moins actifs pour surveiller l’évolution de la situation et nous nous tenons prêts à faire des recommandations, notamment à travers notre toute nouvelle campagne en transport !

## Campagne pour une mobilité urbaine inclusive

Depuis les dernières années, la mobilité des personnes handicapées visuelles est mise à mal par l’implantation de nouveaux aménagements urbains ne tenant pas compte des principes de l’accessibilité universelle. En effet, notre communauté est maintenant confrontée au retrait des trottoirs et des feux de circulation, au partage de l’espace piétonnier avec des vélos et des ATPM, à des pistes cyclables situées en plein milieu des zones d’accès aux arrêts d’autobus... Ce ne sont là que quelques exemples qui viennent s’ajouter aux difficultés que posait déjà le manque de transport adapté, de signaux sonores ou de dalles podotactiles.

Afin de lutter plus efficacement sur tous ces fronts, le RAAQ a mis sur pied une nouvelle campagne : « pour une mobilité urbaine inclusive ». Dans le cadre de cette campagne, nous avons entre autres produit un guide de sensibilisation illustrant les enjeux qui constituent, pour les personnes handicapées visuelles, l’implantation d’aménagements urbains ne tenant pas compte de leurs besoins. Ce guide répertorie également les bonnes pratiques à mettre en place. Nous espérons que cet outil permettra aux associations régionales et aux municipalités qui en ont besoin de collaborer plus efficacement pour améliorer la sécurité et l’autonomie des personnes handicapées visuelles qui se déplacent en milieu urbain.

## Intégration et maintien en emploi

L’an dernier, nous avons répertorié l’ensemble des programmes, des mesures et des services publics visant directement ou indirectement l’intégration et le maintien en emploi des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Malgré ces nombreux programmes, nous constatons, notamment grâce au retour terrain de nos membres qui travaillent en partenariat avec les (services spécialisés de main-d’œuvre) SSMO, que le handicap visuel reste difficile à placer en emploi. Cela est entre autres dû au fait que les employeurs ne connaissent pas les adaptations possibles et les technologies d’assistance utilisées par les personnes aveugles. Le comité ESR a donc amorcé une réflexion sur des outils que pourrait développer le RAAQ en vue de sensibiliser et d’informer les employeurs sur les aptitudes à l’emploi des personnes handicapées visuelles.

Nous allons poursuivre cette réflexion en 2025, en plus de reprendre notre travail pour l’amélioration de la mesure Contrat d’intégration au travail (CIT).

## Soutien du revenu

Dans les dernières années, plusieurs modifications ont été apportées aux mesures d’aides financières visant les personnes handicapées, notamment à la rente d’invalidité et au programme de solidarité sociale. En parallèle, d’autres programmes d’aide financière ont fait leur apparition, comme le revenu de base (PRB) et la prestation canadienne pour personne handicapée (PCPH).

Le RAAQ, à travers son travail de veille informationnelle et son comité ESR, suit de près l’évolution de ces différentes mesures afin d’en faire part à nos associations membres et de nous assurer qu’elles soient préservées et bonifiées.

## Référence vers les services en déficience visuelle (DV)

Le RAAQ est régulièrement contacté par des travailleurs sociaux qui ne savent pas où référer les personnes handicapées visuelles ayant besoin d’aide et qui n’ont jamais reçu de services de réadaptation. Bien qu’il nous fasse plaisir de pouvoir orienter toute personne vers les ressources appropriées, nous sommes inquiets de constater que ces demandes de référence proviennent de plus en plus souvent d’intervenants du réseau de la santé et des services sociaux qui ne connaissent pas les services en DV offerts dans leur propre CI(U)SSS.

C’est pourquoi nous avons envoyé une lettre à monsieur Lionel Carmant, ministre responsable des Services sociaux, pour lui faire part de ce constat alarmant et lui demander ce que le ministère compte faire pour régler la situation.

Conscients que les choses avancent lentement au MSSS, nous avons pris les devants en créant un guide de référence qui présente les services en DV pour toute personne ou organisme désirant en savoir plus à ce sujet.

## Guide de familiarisation avec les services de réadaptation en DV

Nous savons qu’en raison des longs délais d’accès aux services, beaucoup de personnes ayant reçu un diagnostic de perte de vision sont laissées à elles-mêmes après avoir été référées vers un centre de réadaptation. Nous avons donc pris la décision de créer un guide d’information pour outiller ces personnes pendant l’attente de service, notamment en les orientant vers les organismes communautaires venant en aide aux personnes handicapées visuelles. Nous savons aussi qu’il peut être difficile de naviguer dans le réseau de la réadaptation, c’est pourquoi nous avons voulu que notre guide décrive les étapes du cheminement en réadaptation, tout en aidant les personnes concernées à connaître les différents services et aides techniques qu’elles sont en droit de recevoir.

Le guide est disponible en de multiples formats accessibles (audio, PDF, html) sur notre [site Internet](https://raaq.qc.ca/clarifier-les-services-de-readaptation-au-quebec/). Pour introduire ce guide à nos membres et au grand public, nous avons réalisé une entrevue dans laquelle la vice-présidente du RAAQ raconte son parcours en réadaptation et explique pourquoi elle aurait aimé pouvoir bénéficier d’un tel outil au moment de sa perte de vision.

Nous avons profité de la semaine de la canne blanche 2024 pour distribuer ce guide à nos membres et partenaires, les encourageant à le transmettre à toutes les personnes nouvellement touchées par une perte de vision ainsi qu’à leurs proches et à toutes les organisations liées à la DV.

## Accès aux aides techniques

Fidèle à ses revendications historiques, Le RAAQ milite pour maintenir et élargir l’accès à des aides visuelles par l’intermédiaire de la RAMQ.

Suite à l’augmentation du coût du Victor Stream Reader en 2023, cette aide technique quasi incontournable pour de nombreuses personnes handicapées visuelles ne pouvait plus être attribuée par les centres de réadaptation, car son prix excédait le tarif fixé pour un lecteur numérique dans le programme des aides visuelles. Devant cette situation extrêmement problématique, nous avons fait des démarches auprès du MSSS afin que la RAMQ augmente le tarif alloué au remboursement du Victor Stream dans les plus brefs délais. Ce travail de représentation, jumelé à celui effectué par certains centres de réadaptation, a poussé la RAMQ à revoir ses tarifs et depuis le 15 avril 2024, le Victor Stream est de nouveau couvert par le programme des aides visuelles.

## Projet de recherche : Appareils électroménagers et adaptation à la vie quotidienne

De nos jours, la plupart des appareils électroménagers ne sont pas accessibles pour les personnes handicapées visuelles : les touches à effleurement, les cadrans numériques et les écrans tactiles rendent ces appareils difficilement utilisables, voire inutilisables, pour ces personnes. Afin de trouver des solutions à ce problème, le RAAQ siégeait, depuis 2022, au sein d’un comité national sur les électroménagers, qui regroupait des représentants du milieu communautaire ainsi que du milieu de la recherche et de la réadaptation. Le mandat de ce comité était d’établir des mécanismes permettant de repérer les modèles d’électroménagers offrant une plus grande facilité d’utilisation pour les personnes ayant une limitation visuelle.

Étant donné que le travail de ce comité avançait lentement, le RAAQ a pris la décision d’élaborer et de déposer un projet en partenariat à l’Institut Nazareth et Louis-Braille (INLB). Ce projet vise à créer deux guides pratiques : un guide d’achat pour aider les personnes handicapées visuelles à choisir des appareils électroménagers répondant à leurs besoins, et un guide pour aider les spécialistes des centres de réadaptation à répertorier les meilleures pratiques d’adaptation des électroménagers. Ce projet a été accepté par l’INLB et il suit son cours depuis l’automne 2024.

## Mot de la fin

L’édition 2024 de ce bulletin tire à sa fin. À travers l’InfoRAAQ, la permanence veut informer toutes les personnes intéressées par notre mission et par nos actions du travail qui a été accompli durant la dernière année. Malheureusement, il nous est impossible de présenter l’ensemble de nos dossiers et de nos actions, sans quoi notre bulletin serait beaucoup trop long. Nous avons donc choisi de vous parler des réalisations qui nous semblaient les plus marquantes. Si vous avez des questions supplémentaires, n’hésitez pas à communiquer avec nous.

## Informations

### L’Info-RAAQ

L’Info-RAAQ est le bulletin grand public du Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec (RAAQ). Il s'agit d'un périodique d'éducation populaire autonome produit aux formats audio et électronique.

### Le RAAQ

#### Nos membres

Le RAAQ est une fédération composée de 22 associations, dont 12 associations régionales représentant 16 des 17 régions administratives du Québec. Ensemble, nos membres représentent les 205 920 personnes vivant avec une limitation visuelle au Québec.

* Association des personnes handicapées visuelles du Bas-Saint-Laurent (APHV-BSL)

Téléphone : 418-723-0932

* Association des personnes handicapées visuelles de la région 02 (APHV-02)

Téléphone : 418-662-2714

* Regroupement des personnes handicapées visuelles Région 03-12 (RPHV 03-12)

Téléphone : 418-649-0333

* Association éducative et récréative des aveugles (région Mauricie et Centre-du-Québec)

Téléphone : 819-693-2372

* Association des personnes handicapées visuelles de l’Estrie (APHVE)

Téléphone : 819-566-4848

* Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal Métropolitain (RAAMM)

Téléphone : 514-277-4401

* Association des personnes handicapées visuelles de l’Outaouais (APHVO)

Téléphone : 819-771-5417

* Association des personnes handicapées visuelles de l’Abitibi-Témiscamingue (APHV-AT)

Téléphone : 819-762-2823

* Association des personnes avec difficultés visuelles de Manicouagan (APDVM)

Téléphone : 418-589-8888

* Association des personnes handicapées visuelles de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (APHV-GÎM)

Téléphone : 581 233-5656

* Association des personnes handicapées visuelles de Lanaudière (APHVL)

Téléphone : 450 474-8268

* Association des personnes handicapées visuelles et aveugles des Laurentides (APHVAL)

Téléphone : 514-237-6389

* Conseil canadien des aveugles de Longueuil (CCAL)

Téléphone : 450 442-2008

* Audiothèque, l’Oreille qui lit

Téléphone : 1-877-393-0103

* Conseil des aveugles de Memphrémagog

Téléphone : 819-868-0091

* Association sportive des aveugles du Québec

Téléphone : 514-252-3178

* Services de placement Horizon-travail

Téléphone : 514-933-1141

* Association québécoise des parents d’enfants handicapés visuels

Téléphone : 450-465-7225

* Comité des usagers continué de l’Institut Nazareth et Louis-Braille

Téléphone : 450-463-1710, poste 363

* L’organisme d’éducation, d’intégration et de loisir des personnes handicapées visuelles (OEIL Granby)

Téléphone : 450-991-0777

* DéPhy Montréal

Téléphone : 514-255-4888

* Association québécoise de la dégénérescence maculaire

Téléphone : 1-866-867-9389

#### Notre mission

Le RAAQ a pour mission de promouvoir et de défendre les droits des personnes aveugles et amblyopes du Québec, afin de favoriser leur intégration à part entière dans tous les domaines de l’activité humaine.

#### Nos objectifs

* Dans une perspective inclusive, promouvoir l’application des principes d’accessibilité universelle dès l’étape de la conception des produits et des services.
* Promouvoir l’élaboration et l’implantation d’une pensée propre aux personnes aveugles et amblyopes sur la nature de leur handicap et leurs conditions de vie.
* Dans une perspective de sensibilisation, excluant toute politique partisane, et en poursuivant des buts non lucratifs, défendre les droits et promouvoir les intérêts des personnes aveugles et amblyopes du Québec.

#### Nos coordonnées

5225, rue Berri, bureau 100

Montréal (Québec) H2J 2S4

Téléphone : (514) 849-2018

Sans frais : 1-800-363-0389

Courriel : info@raaq.qc.ca

Site Internet : [www.raaq.qc.ca](http://www.raaq.qc.ca)

Page Facebook : <https://www.facebook.com/raaqqc/>